

TABLETTE ET LIVRES SCOLAIRES

SIXIEME

Les élèves de sixième bénéficient d'un système particulier.
Ils disposent à la fois d'une tablette et de livres scolaires.

La tablette : elle est utilisée en classe, en fin de journée elle est remise en charge dans l'établissement. Elle reste en classe.

Les livres : distribués en début d'année contre un chèque de caution d'un montant de 150 €. Ils sont conservés à la maison et rendus à l'établissement à la fin de l'année scolaire.

Le chèque de caution est remis à la famille si tous les livres sont rendus en bon état ; tout livre perdu est facturé 30 €.